

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2019

158x19

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES **COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.» ;

VU la concession d'aménagement conclue avec la SPLA du Pays d'Aix ;

VU le partenariat conclu avec l'Établissement Public Foncier PACA en vue de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une ou plusieurs conventions d'intervention foncière ;

CONSIDÉRANT que ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'un tableau détaillé comportant les caractéristiques essentielles de chaque opération est joint en annexe.

Le Maire PROPOSE, en application de la réglementation susvisée, de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous :

➤ **SERVITUDES CONSENTIES À DES PERSONNES PRIVÉES PAR LA COMMUNE**

- **Servitude de passage et de tréfonds concédée par la commune sur la parcelle AR 632 au profit des parcelles cadastrées AR 907 et 909 (Vergoby / Commune des Pennes Mirabeau)**

Depuis l'acquisition de la parcelle AR 632 par la commune des Pennes Mirabeau l'accès aux parcelles privées, cadastrées section AR 907 et 909 nécessite de traverser la parcelle privée communale cadastrée AR 632.

C'est pourquoi, afin de régulariser la situation et ainsi permettre l'accès et le passage des réseaux sur les parcelles AR 907 et 909, le Conseil Municipal a accordé une servitude de passage et de tréfonds, au profit des parcelles AR 907 et 909.

Pour cela, par acte du 09/05/2018, la commune a concédé au profit des parcelles cadastrées AR 907 et 909 une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle AR 632.

- **Servitude de passage et de tréfonds concédée par la commune sur la parcelle AS 84 au profit de la parcelle cadastrée AS 137 (Abela Hantz-Borel Jolimaitre Hantz Sabatini / Commune des Pennes Mirabeau)**

La largeur de ce chemin privé étant étroite, afin de mieux sécuriser les usagers, il a été nécessaire d'empiéter sur la parcelle AS 84, appartenant à la commune pour élargir ledit chemin à cinq mètres de large.

C'est pourquoi, pour sécuriser la situation des usagers, le Conseil Municipal a accordé une servitude de passage et de tréfonds, au profit de la parcelle AS 137.

Pour cela, par acte du 29/05/2018, la commune a concédé au profit de la parcelle cadastrée AS 137 une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle AR 84.

- **Servitude de passage de canalisation aérienne des eaux usées concédées par la commune sur les parcelles AC 550 et AC 554 au profit de la parcelle cadastrée AC 636 et AC 637 (Edelof / Commune des Pennes Mirabeau)**

La commune souhaitant régulariser la situation de Madame Edelof, propriétaire des parcelles AC 636 et AC 637. Ces parcelles sont raccordées au réseau public d'assainissement au moyen d'une canalisation traversant les parcelles cadastrées section AC 550 et AC 554 correspondants à l'ancien espace vert de la ZAC montée du château, rétrocédées à la commune.

C'est pourquoi, pour régulariser la situation, le Conseil Municipal a accordé une servitude de canalisation aérienne des eaux usées au profit des parcelles cadastrées AC 636 et AC 637 sur les parcelles cadastrées AC 550 et AC 554.

Pour cela, par acte du 04/07/2018, la commune a concédé au profit des parcelles cadastrées AC 636 et AC 637 une servitude de passage de canalisation aérienne des eaux usées sur les parcelles cadastrées AC 550 et 554.

- **Servitudes diverses concédées par la commune sur les parcelles BD 298- AY 793 et AZ 290 – AD 302- BD 299- BD 295 au profit des parcelles cadastrées BD 297 – AY 794 et 495- AZ 169 et 269- AD 303- BD 300- BD 296. (Logirem/ commune des Pennes Mirabeau)**

La commune a cédé à la Logirem des logements diffus. Cette cession a impliqué d'accorder à l'occasion de la signature de l'acte de vente, diverses servitudes de passage piétons et d'une servitude de réseaux au profit des parcelles sur lesquelles se trouvent certains des logements à céder.

C'est pourquoi, pour régulariser la situation, le Conseil Municipal a accordé diverses servitudes au profit des parcelles cadastrées BD 297 AY 794 et 495 AZ 169 et 269 AD 303 BD 300 et 296.

Pour cela, par acte du 17/10/2018, la commune a concédé au profit des parcelles cadastrées BD 297 AY 794 et 495 AZ 169 et 269 AD 303 BD 300 et 296, diverses servitudes.

➤ **ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES :**

- **Acquisition d'une partie de la parcelle AT 488 (Commune des Pennes-Mirabeau / SARL DORIC IMMO**

Afin de permettre la réalisation du parking public du groupe scolaire des Cadeneaux, la commune a décidé d'acquérir à l'euro symbolique une emprise de 488 m² propriété de la SARL DORIC IMMO.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle AT488 au profit de la Commune des Pennes Mirabeau.

Pour cela, par acte du 17/05/2018, la commune a acquis à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT numéro 488, appartenant à la SARL DORIC IMMO.

- **Acquisition foncière avenue etienne rabattu parcelle AL 438**

Afin de permettre la sécurisation de la circulation routière et piétonne sur l'avenue Etienne Rabattu, la commune a décidé d'acquérir à l'euro symbolique une bande de terrain de la parcelle AL numéro 438, d'une largeur de 1m50, le long de l'avenue Etienne Rabattu.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle AL numéro 438 au profit de la Commune des Pennes Mirabeau pour constituer une réserve foncière dans l'éventualité d'un élargissement de voirie.

Pour cela, par acte du 30/05/2018, la commune a acquis à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AL numéro 438, appartenant à la Monsieur Durand.

- **ECHANGE :**

- **Echange des parcelles AN 98p2 et AN 340p2 avec la parcelle communale AN 425 (échange SCP TRANSIMO / Commune des Pennes-Mirabeau)**

Afin de permettre l'élargissement du chemin de Velaux à 12m dont les parcelles AN 98p2 et AN 340p2 sont concernées par un emplacement réservé, et régulariser la situation de la parcelle AN 425 qui est détachée du domaine public routier, il a été décidé de procéder un échange entre la commune des Pennes- Mirabeau et la SCP TRANSIMO.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a autorisé l'échange, sans soulte, entre, d'une part les parcelles AN 98p2 et AN 340p2 d'une superficie totale de 173m², propriétés de la SCP TRANSIMO au profit de la Commune et d'autre part la parcelle AN 425 d'une superficie de 149m², propriété de la Commune des Pennes Mirabeau, au profit de la SCP TRANSIMO.

Pour cela, par acte du 31/05/2018, la commune et la SCP TRANSIMO ont acté à cet échange sans soulte.

- **CESSIONS IMMOBILIÈRES :**

Dans le cadre de sa réflexion sur l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la commune a sélectionné un certain nombre de biens, qu'elle a souhaité céder en raison de l'investissement négatif qu'ils représentent désormais, et de l'absence d'intérêt général que leur possession revêt.

- **Cession d'un bien immobilier de la commune, parcelle cadastrée AV n°693, quartier les Cadeneaux (Commune des Pennes / Epoux VIOLLET)**

La parcelle cadastrée section AV numéro 693 a été déclassée du domaine public par délibération du 21/12/17 afin qu'elle soit transférée dans le domaine privé de la commune et qu'elle puisse être ainsi cédée. En effet, elle apparaît peu entretenue, inutilisée par le public et ne fait pas partie des Cadeneaux.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien, parcelle cadastrée section AV numéro 693 d'une surface de 100 m² , pour un montant de 8300 euros au profit de Monsieur Viollet Hervé et Madame Dejode Elodie, épouse Viollet.

Pour cela, par acte du 07/05/2018 la commune a cédée pour un montant de 8300 euros, la parcelle AV numéro 693 d'une surface de 100 m² au profit de Monsieur Viollet Hervé et Madame Dejode Elodie, épouse Viollet.

- **Cession d'un bien immobilier de la commune, Vieille Route de la Gavotte, parcelle cadastrée AX 964 (Commune des Pennes Mirabeau / MARDIROSIAN)**

La parcelle était une parcelle inutilisée par la commune, qui constituait une charge d'entretien superfétatoire. Par ailleurs, le mur en bordure de propriété était en mauvais état, générant un risque pour la sécurité publique.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien, situé quartier de la gavotte, parcelle cadastrée AX 964, d'une superficie de 84 m² pour un montant de 2000 euros, au profit de Monsieur Mardirossian Charles.

Par cela, par acte du 15/06/2018 la commune a cédée pour un montant de 2000 euros, la parcelle cadastrée AX 964 d'une superficie de 84 m², au profit de Monsieur Mardirossian Charles.

- **Cession d'un bien immobilier de la Commune quartier le repos, parcelles cadastrées CT 491,493,494 et 495 (Commune des Pennes Mirabeau / SAS CITIC)**

La commune est soucieuse de dégager des fonds pour mettre en œuvre les projets communaux en cédant certains biens immobiliers non bâtis inutilisés de son patrimoine, mais tout en s'assurant que les acquéreurs réalisent des projets d'aménagement conformes à ses objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de logement.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien immobilier non bâti, parcelles cadastrées CT 491,493,494 et 495 d'une emprise de 4311 m² pour un montant de 465 000 euros au profit de la SAS CITIC.

Par cela, par acte du 25/09/2018 la commune a cédé pour un montant de 465 000 euros, les parcelles cadastrées CT 491,493,494 et 495, au profit de la SAS CITIC.

- **Cession d'un bien immobilier de la Commune, parcelle cadastrée AC 698, quartier du vieux village (Commune des Pennes Mirabeau / BROTONS BLANES)**

La commune est soucieuse de dégager des fonds pour mettre en œuvre les projets communaux en cédant certains biens immobiliers non bâtis inutilisés de son patrimoine, mais tout en s'assurant que les acquéreurs réalisent des projets d'aménagement conformes à ses objectifs quantitatifs et qualitatifs.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien immobilier non bâti, parcelle cadastrée AC 698, d'une superficie totale de 533 m², en zone naturelle sans droit à bâtir, pour un montant de 2000 euros au profit de Monsieur Brotons Joseph et Monsieur Blanes Jean-Paul.

Par cela, par acte du 25/09/2018 la commune a cédé pour un montant de 2000 euros, la parcelle cadastrée AC 698, au profit de Monsieur Brotons Joseph et Monsieur Blanes Jean-Paul.

- **Cession d'un bien immobilier de la Commune, parcelle cadastrée BE 223, quartier la gavote, modification de la délibération n°48x18 du 10 avril 2018 (Commune des Pennes Mirabeau / DEPLANO)**

Par courrier du 12 novembre 2017, Madame Deplano Madeleine, s'est portée acquéreur de la parcelle BE 223 attenante à sa propriété. Elle souhaite d'une part, régulariser l'empiétement de sa maison sur le domaine privé de la commune et, d'autre part, déplacer une servitude de passage grevant son terrain et générant de nombreuses difficultés.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien immobilier non bâti, parcelle cadastrée BE 223, d'une superficie totale de 497 m² pour un montant de 20 000 euros au profit Madame Deplano Madeleine.

Par cela, par acte du 06/09/2018 la commune a cédé pour un montant de 20 000 euros, la parcelle cadastrée BE 223, au profit de Madame Deplano Madeleine.

- **Cession d'un bien immobilier de la Commune, parcelle cadastrée AM 209 et 210, quartier plan de campagne, (Commune des Pennes Mirabeau / Société immobilière du pathé palace)**

La commune est soucieuse de dégager des fonds pour mettre en œuvre les projets communaux en cédant certains biens immobiliers non bâtis inutilisés de son patrimoine, mais tout en s'assurant que les acquéreurs réalisent des projets d'aménagements conformes à ses objectifs quantitatifs et qualitatifs.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien immobilier, parcelles cadastrées AM 209 et 210, d'une superficie totale de 3609 m² pour un montant de 585 000 euros au profit de la société immobilière du pathé palace.

Par cela, par acte du 27/07/2018 la commune a cédé pour un montant de 585 000 euros, les parcelles cadastrées AM 209 et 210, au profit de la société immobilière du pathé palace

- **Cession de 55 logements sociaux à la LOGIREM**

Par délibération n°73x16 du 28 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de cession de ces 62 logements à la LOGIREM.

Après examen du périmètre du bail liant la commune à la LOGIREM, il est apparu nécessaire d'exclure 7 logements de la cession au bailleur social, en raison de projets liés à l'emprise foncière de ceux-ci.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente de 55 logements au bénéfice de la LOGIREM, preneur du bail à réhabilitation, au prix de 4 407 000 euros.

Pour cela, par acte du 17/10/2018 la commune a cédé pour un montant de 4 407 000 euros, les 55 logements, au profit de la LOGIREM.

- **Cession d'une partie du chemin rural de la tuilerie, quartier du vieux village, (Commune des Pennes Mirabeau / SCIC D'HLM GAMBETTA PACA)**

Le chemin rural de la Tuilerie est clôturé depuis de nombreuses années par les riverains, de ce fait il n'est plus affecté à l'usage du public.

Par ailleurs, l'offre faite par la SCIC D'HLM GAMBETTA PACA, pour acquérir une partie du chemin rural de la tuilerie, est un moyen de desservir son programme immobilier en cours de réalisation, dit 'Le domaine d'Opale', tout en déchargeant la commune d'une charge superfétatoire.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente d'une partie du chemin rural de la tuilerie au bénéfice de la SCIC D'HLM GAMBETTA PACA, d'une superficie totale de 594 m², pour un montant de 35 000 euros.

Pour cela, par acte du 29/11/2018 la commune a cédé pour un montant de 35 000 euros, une partie du chemin rural de la tuilerie.

➤ **OPÉRATIONS DE LA SPLA AGISSANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE**

A l'occasion du projet des Sybilles, la SPLA a acquis plusieurs terrains :

• **Acquisitions commune Pennes Mirabeau**

Un acte de vente a été signé le 06/07/2018 pour l'acquisition des parcelles cadastrées CR 25, 26, 27, 69, 87, 88 d'une superficie totale de 17 017m². Elles ont été acquises à la commune des Pennes Mirabeau pour un montant de 510 510 €.

Dans le cadre de la concession d'aménagement conclue avec la commune, la SPLA a donc acquis 17 017 m² de terrain pour un montant de 510 510 €.

➤ **OPÉRATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) PACA AGISSANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE.**

• **Acquisition dans le cadre de la convention d'intervention foncière sur le site Des Pallières II (convention N°CF1391290) :**

L'EPF PACA a acquis des parcelles dans le site « Pallières ». Elles ont été acquises à l'amiable le 16/04/2018 auprès de Monsieur RAPHEL Alex pour un montant de 162 000 euros.

L'EPF PACA a acquis des parcelles dans le site « Pallières ». Elles ont été acquises à l'amiable le 05/11/2018 auprès de l'indivision AUDISIO-EVESQUE-FLEURET pour un montant de 987 119 euros.

• **Acquisition dans le cadre de la convention d'intervention foncière sur le site Quartier de gare- plan de campagne (convention N°CF1391880) :**

L'EPF PACA a acquis des parcelles dans le site « Quartier de gare », situées au lieu-dit « Plan de campagne ». Elles ont été acquises à l'amiable le 04/12/2018 auprès de la SCI LE PETIT PEAGE pour un montant de 1 140 000 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice 2018 par la commune des Pennes Mirabeau,
- INDIQUE que le bilan décrit ci-dessus et repris dans la présente délibération sera annexé au Compte Administratif de la commune des Pennes Mirabeau,
- HABILITE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 28
CONTRE : 2 – M. BATTINI – AMARO
ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Juin 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

*Tableau des annexes : bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières
de la commune pour l'année 2018.*

ANNEXE 1 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EPF

Liste des acquisitions réalisées en 2018

Dpt - Commune Libellé Convention
13 - LES PENNES-MIRABEAU Convention d'intervention foncière sur le site Des Pallières II - En phase réalisation

N° Convention	N° Site	Site	Commune	N° Acquisition	Montant Acte	Date de l'acte	Nom Acquisition
CF1391290	13PEN03	Pallières II (SO)	LES PENNES-MIRABEAU	001666	182 000,00	16/04/2018	RAPHEL Alex
CF1391290	13PEN03	Pallières II (SO)	LES PENNES-MIRABEAU	001773	987 119,00	06/11/2018	Indivision AUDISIO - EVESQUE - FLEURET
Total					1 149 119,00		

Dpt - Commune Libellé Convention
13 - LES PENNES-MIRABEAU CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE QUARTIER DE GARE - PLAN DE CAMPAGNE

N° Convention	N° Site	Site	Commune	N° Acquisition	Montant Acte	Date de l'acte	Nom Acquisition
CF1391890	13PEN009	Quartier de gare des Pennes Mirabeau	LES PENNES-MIRABEAU	001796	1 140 000,00	04/12/2018	SCI LE PETIT PEAGE
Total					1 140 000,00		

ANNEXE 2 : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2018 (SEMEPA-SPLA)

BILAN DES ACQUISITIONS d'immeubles et de droits réels immobiliers								
Désignation du bien	Adresse/ quartier	Références cadastrales/ superficie (m²)		Objet	Identité du/des cédant(s)	Montant	Date de la délibération du CM	Date de l'acte
Terrains	Quartier les Sybilles	CR 25-26-27-69-87-88	17 017	Foncier ZA les Sybilles (SPLA Pays d'Aix Territoires)	Ville des Pennes Mirabeau	510 510 €	10/04/2018	06/07/2018

BILAN DES CESSIONS d'immeubles et de droits réels immobiliers

Désignation du bien	Adresse / Quartier	Références cadastrales/ superficie (m²)		Objet	Identité du/des cessionnaire(s)	Montant	Date de la délibération du CM	Date de l'acte
Terrain	les cadenaux	AV 693	100	Cession d'une parcelle inutilisée par le public qui ne fait plus partie du projet de requalification du square désiré monfils.	Monsieur et Madame Viollet	8300 €	22/12/2017	07/05/2018
Terrain	La gavotte	AX 964	84	Cession d'une parcelle inutilisée par la commune qui constituait une charge d'entretien superfétatoire.	Monsieur Mardirosian	2000 €	30/11/2017	16/06/2018
Terrain	Le repos	CT 491,493, 494,495	4311	Cession de plusieurs parcelles, pour permettre à la commune de dégager des fonds pour mettre en œuvre des projets communaux.	SAS CITIC	465 000 €	10/04/2018	25/09/2018
Terrain	Le vieux village	AC 698	533	Cession de plusieurs parcelles, pour permettre à la commune de dégager des fonds pour mettre en œuvre des projets communaux.	Monsieur Brotons et Monsieur Blanes	2000 €	31/05/2018	25/09/2018
Terrain	La gavotte	BE 223	497	Cession de plusieurs parcelles, pour permettre à la commune de dégager des fonds pour mettre en œuvre des projets communaux.	Madame deplano	20 000 €	28/06/2018	06/09/2018
Terrain	Plan de	AM 209	3609	dégager des fonds pour	Société immobilière du	585 000 €	27/06/2017	26/01/2018

BILAN DES CESSIONS d'immeubles et de droits réels immobiliers

	campagne , 210		mettre en œuvre des projets communaux.	pathé palace			
Logements	La gavotte		Cessions de plusieurs logements, pour permettre le développement de l'immobilier social de la commune.	Logirem	4 4407 €	31/08/2017	17/10/2018
Terrain	Vieux village		Cession d'une partie du chemin rural de la tuilerie, pour permettre à la SCIC D'HLM GAMBETTA PACA, de desservir son programme immobilier en cours « domaine d'opale », et permettre à la commune de se décharger d'une charge superfétatoire.	SCIC D'HLM GAMBETTA PACA	35 000 €	26/01/2018	29/11/2018

ANNEXE 4 : BILAN DES SERVITUDES DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU 2018

Bilan des servitudes								
Désignation du bien	Quartier / lieu dit	Références cadastrales/ superficie (m ²)		Type de servitudes	Objet	Propriétaire(s) fonds dominant(s)	Propriétaire(s) fonds servant(s)	Délibération et acte
Terrain	La gavote	BD 297 AY 794,7 95 AZ 169, 290 AD 303, 302 BD 299	24 644 452	Servitude de passage et de réseaux	Accorder ces servitudes au profit des parcelles sur lesquels se trouvent certains logement à créer	BD297 AY794 et 495 AZ 169 et 269 AD303 BD300 et 296 (logirem)	BD 297 AY 794 et 495 AZ 169 et 269 AD 303 BD300 BD296 (commune)	26/07/2018 (délib) 17/10/2018 (acte)

Bilan des servitudes

		300 BD 295 296						
Terrain	ZAC montée du chateau	AC 550, 554, 636, 637		Servitude de passage de canalisation aérienne des eaux usées	Régulariser la situation de Madame Edelof, propriétaire des parcelles AC 636 et 637	AC 636 et 637 (Madame Edelof)	AC 550 554 (commune)	22/02/2018 (délib) 04/07/2018 (acte)
Terrain	Pierrefeu	AR 907, 909, 632		Servitude de passage et de tréfonds	Permettre l'accès des parcelles AC 907 et 909	AR 907 et 909 (Monsieur vergoby)	AR 632 (commune)	25/01/2018 (délib) 09/05/2018 acte
Terrain	Moulin des cadeneaux	AS 137 AS 84	209 42 555	Servitude de passage et de tréfonds	Permettre de sécuriser l'accès par les usagers du chemin privé sur la parcelle AS 137	AS 137 (Monsieur et Madame abela, Monsieur Hantz Borel Madame jolimaitre Madame hantz Madame sabatini	AS 84 (commune)	29/09/2016 (délib) 29/05/2018 (acte)

ANNEXE 5 : BILAN DES ECHANGES DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU 2018

Bilan des échanges								
Désignation du bien	Quartier / lieu dit	Références cadastrales/ superficie		Objet	Identité du bénéficiaire	Soulte versée	Parcelle communale objet de l'échange	Date de l'acte et de la délibération
Terrain	Plan de campagne	AN 425	149	Permettre l'élargissement du chemin de velaux à 12m dont les parcelles AN 98P2 et AN340P2 sont concernés par un emplacement réservé, et régulariser la situation de la parcelle AN425 qui est détachée du domaine public routier	SCP transimo	Aucune	AN 425	22/02/2018 (délibération) 31/07/2018 (acte
		AN 98P2 340 p2	17					